

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/118 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LES EMPLOIS DE REPRESENTATION OUVRANT DROIT A L'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION VESTIMENTAIRE

SEANCE DU 23 JUIN 2016

L'An deux mille seize et le vingt-trois juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BIANCUCCI Jean à M. VANNI Hyacinthe
M. LACOMBE Xavier à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme MURATI-CHINESI Karine
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2016,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DIT que les personnels de représentation de la Collectivité Territoriale de Corse bénéficient d'une dotation vestimentaire en raison de leur fonction d'accueil du public à titre principal, de chauffeur ou d'huissier.

PRECISE que le contenu de cette dotation de représentation est limitativement énuméré ci-après :

Pour les agents d'accueil du public à titre principal :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les huissiers situés au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Région :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les autres huissiers :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise
DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 3 chemises blanches 1 cravate grise

Pour les chauffeurs :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise
DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris clair 3 chemises blanches 1 cravate grise

ARTICLE 2 :

DIT que la dotation vestimentaire sera ainsi composée d'une dotation estivale et d'une dotation hivernale, chacune d'un montant se situant entre 700 euros et 1 100 euros au regard des résultats de la mise en concurrence des prestataires concernés organisée dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures afférentes à la consultation conformément au Code des Marchés Publics.

PRECISE que les dépenses seront imputés au chapitre 930 - compte 60636 sous-programme 5511F et 5311F de la section fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 juin 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Emplois de représentation ouvrant droit à l'attribution d'une dotation vestimentaire

Le personnel de la Collectivité Territoriale de Corse véhicule l'image de l'institution.

Ainsi, les agents ayant une mission de représentation doivent pouvoir bénéficier d'une dotation vestimentaire appropriée.

Ces vêtements devront être systématiquement portés pendant les heures de service.

Un insigne représentant la CTC devra être porté sur le costume.

Les fonctions éligibles à l'attribution d'une telle dotation sont les suivantes :

- agent d'accueil du public à titre principal ;
- chauffeur ;
- huissier ;

Le contenu de la dotation de représentation est limitativement énuméré ci-après :

Pour les agents d'accueil du public à titre principal :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les huissiers situés au 3^{ème} étage de l'Hôtel de Région :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 4 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris foncé 4 chemises blanches 2 cravates grises
DOTATION ESTIVALE	2 ensembles 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 6 chemisiers ou hauts blancs	2 costumes gris clair 6 chemises blanches 2 cravates grises

Pour les autres huissiers :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise
DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 3 chemises blanches 1 cravate grise

Pour les chauffeurs :

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION HIVERNALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris foncé 2 chemises blanches 1 cravate grise

	PERSONNEL FEMININ	PERSONNEL MASCULIN
DOTATION ESTIVALE	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 3 chemisiers ou hauts blancs	1 costume gris clair 3 chemises blanches 1 cravate grise

La dotation vestimentaire sera ainsi composée d'une dotation estivale et d'une dotation hivernale, chacune d'un montant se situant entre 500 euros et 900 euros au regard des résultats de la mise en concurrence des prestataires concernés, organisée dans le cadre des dispositions du code des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.